

GRAND PRIX — DE — **DENAIN**

PORTE DU HAINAUT

67^e édition

FDJ
UNITED
SERIES

JEUDI
19
MARS
2026

DÉPART 11H15
ARRIVÉE 15H45

EN DIRECT

boplan **READY
FOR
IMPACT**



GPDENAIN.FR



**La Porte
du Hainaut**
Communauté
d'Agglomération

**Région
Hauts-de-France**

Nord
le Département est là

LNC

UCI **PRO SERIES**

EUROSPORT **HBO
max**

NEVO¹⁹

NEVO¹⁹

EUROSPORT **HBO
max**

VS **LA VOIX
SPORTS** **LA VOIX
DU NORD**

ici Radio
TV
Digital

GUIDE TECHNIQUE



DOCUMENT SPONSORISÉ PAR



Conception : Grand Prix de Denain - Porte du Hainaut Organisation
Crédit photos : Alexandre Vilcot - Dans mon objectif

- 
- 1 LE MOT DU PRÉSIDENT**
 - 2 ÉQUIPES & ACCÈS**
 - 3 ORGANISATION**
 - 4 LE RÉGLEMENT PARTICULIER**
 - 6 LE RÉGLEMENT DU LABEL DE LA LNC**
 - 8 LE PARCOURS**
 - 9 ITINÉRAIRE ET HORAIRES**
 - 20 ZONE DE DÉPART**
 - 21 ZONE D'ARRIVÉE**
 - 22 DISPOSITIF DE SECURITÉ**
 - 23 LE PALMARÈS**

Nor
le Département e

Nor
le Département e

Grand pri
Dena
Porte du Ha

ÉDITO

Après 25 années à la tête de l'association Grand Prix de Denain Organisation, le moment était venu de passer la main et donner un nouvel élan pour l'avenir.

Une décision murement réfléchie et préparée qui s'inscrit dans ma volonté d'assurer la pérennité et le développement de la course.

Le travail accompli par une formidable équipe de bénévoles a fait de ce rendez-vous historique et festif de la Ville de Denain, un des événements sportifs majeurs des Hauts de France.

Aussi, je tenais aujourd'hui à associer tous ceux qui par leur attachement et leur engagement précieux et fidèle ont participé pleinement à cette réussite.

Je reste présent dans l'organisation en œuvrant avec passion aux côtés de Thibaut HUVELLE dont je connais la compétence, la rigueur et l'attachement au Grand Prix.

Rendez-vous le jeudi 19 mars 2026 à l'occasion de la 67^{ème} édition, pour une grande fête populaire et sportive.

Vive le vélo et vive le Grand Prix de Denain – Porte du Hainaut.



Dominique Serrano
-Manager général-

Depuis plus de six décennies, le Grand Prix de Denain – Porte du Hainaut est devenu bien plus qu'une course cycliste : il rassemble passionnés, habitants, bénévoles et partenaires autour d'un événement sportif et populaire de premier plan.

Je me souviens encore, enfant, de mes premiers pas au bord des barrières, les yeux rivés sur le peloton lancé à toute allure dans les rues de Denain. Le Grand Prix a été mon premier frisson de spectateur. Aujourd'hui, c'est avec une émotion particulière que j'en prends la présidence.

Si cette course rayonne autant, c'est grâce à une équipe d'organisation d'un professionnalisme remarquable, qui œuvre avec rigueur, passion et engagement. Dans la continuité de Dominique Serrano, qui a porté cet événement pendant 25 années avec énergie et vision, cette équipe poursuit son travail avec la même exigence.

Je tiens à saluer le parcours exemplaire de Dominique et à le remercier, chaleureusement, pour sa confiance. Son accompagnement dans cette nouvelle étape est précieux. Je suis fier d'apprendre et d'œuvrer à ses côtés.

Je tiens également à remercier l'ensemble de nos partenaires publics et privés, dont le soutien fidèle et engagé rend possible l'organisation de cette course qui est devenue, au fil des ans, une véritable référence.

Enfin, si je devais résumer en quelques mots ma nouvelle mission : préserver l'héritage du Grand Prix tout en l'amenant vers de nouveaux horizons. Innovation, exigence, visibilité et ouverture seront les moteurs de notre engagement collectif.



Thibaut Huvelle
-Président-



CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT DU COMITE - PRESIDENT : Thibaut HUVELLE
VICE-PRESIDENT - VICE-PRESIDENT : Eric BLUON
MANAGER GÉNÉRAL - GENERAL MANAGER : Dominique SERRANO
SECRETAIRE - SECRETARY : Damien VILCOT
TRESORIER - TREASURER : Michel GILOT
TRESORIER ADJOINT - ASSISTANT TREASURER : André CROMBEZ

ORGANIGRAMME TECHNIQUE

Direction Générale
 Thibaut Huvelle
 Dominique Serrano

Direction Sécurité
 Philippe Cauffiez

Direction Sportive
 Eric Bluon

Sécurité
 Samuel Caron

• *Permanences*
 Valérie Moreau-Duquesne
 Laura Bluon

Direction Informatique & PAO
 Wahid Zormati

Direction Véhicules / Chauffeurs
 Maxence Petit

Direction Communication
 Jérémy Lesaint

Moto Sécurité
 Marc Fontaine

Animation Site internet
 Sylvain Dumont

Direction Logistique
 Gérard Vandromme

Direction Village
 Daniel Lamand

• *Départ/Arrivée*
 Francis Kaczmarczyk
 Frédéric Deloffre
 Christophe Beauvois

Coordinateur Village
 Jérémy Batteur

Direction signalétique parcours
 Damien Vilcot

Direction caravane
 Jean-Marie Boldoduc

Fléchage
 Antoine Musto

Relations Publiques
 Alain Deloeuil
 Robert Minkewicz
 Thierry Vittu

Secrétariat
 Valérie Moreau-Duquesne

Direction Comptabilité
 Michel Gilot

Un immense merci à tous nos bénévoles, dont l'engagement, la générosité et l'énergie font vivre notre association.

La 67^{ème} édition du **GRAND PRIX DE DENAIN - PORTE DU HAINAUT** sera coordonnée par :

PRÉSIDENT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES - PRESIDENT OF ALL THE JUDGES
 Jempi JOOREN

COLLEGE DES COMMISSAIRES - MAIN JUDGES
 Sven CALUS / Laurent BASTIENT

JUGE À L'ARRIVEE - FINISH
 Elise WHEELER

COMMISSAIRES MOTO - JUDGES ON BIKE
 Denis DE MAREZ / Thierry SALOMEZ

COORDINATION - EVENT'S MAIN COORDINATION
 Eric BLUON

RADIO TOUR
 Cédric COUTOULY

RÉGULATEUR - CONTROLLER
 John GADRET / Geoffrey CORDIER

RESPONSABLE SÉCURITÉ - SECURITY MANAGER
 Philippe CAUFFIEZ

RÉFÉRANT ESCORT - ESCORT REFERRAL
 Damien VILCOT

SERVICE MEDICAL COURSE - RACE'S MEDICAL DEPT
 Pierre COFFIN - Médecin urgentiste / Jean-Baptiste CANDELIER - Rhumatologue, Médecin du sport / Léa BUHL - Médecin généraliste, médecin du sport / Aurélie HUVELLE - IDE / Marie GOUGEON - IDE / Yann BLOQUET - IDE

VOITURE OUVREUSE - HEAD CAR
 MLD Valenciennes

VOITURES NEUTRES - HELP CARS
 ASSISTANCE SPORTS MEDIA - SHIMANO FRANCE

AMBULANCES - AMBULANCES
 BAVAY DOUALLE, 3 véhicules

PHOTO FINISH - PHOTO FINISH
 MATSPORT

NACELLES - NACELLES
 LOXAM

VOITURE BALAI - BACK CAR
 Technigaz Valengreen

VOITURE Fin de COURSE - End Race NORD
 Le Département

SPEAKER
 Marc CHAVET / Daniel MANGEAS

LIAISONS RADIOS - RADIO CONTACT MOTOCOMM
 Avec le concours des :

- Services techniques des villes de Denain, Douchy-les-Mines, Neuville-sur-Escaut, Lieu-St-Amand, Louches et de l'ensemble des villes traversées.
- Services de la Police Nationale de Denain, Valenciennes
- Brigade motorisée de Trith-St-Léger
- Services de la Gendarmerie de Bouchain, Valenciennes, Cambrai
- EDSR de Villeneuve d'Ascq
- SDIS de Denain, Bouchain et Valenciennes
- Tous les Signaleurs présents sur le parcours.
- Le Service des Routes du Département du Nord.

EQUIPEMENTS DE LA LIGNE D'ARRIVÉE ET SÉCURITÉ PARCOURS: BOPLAN

LE RÈGLEMENT



ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve 'GRAND PRIX DE DENAIN Porte du Hainaut' est organisée par l'ASSOCIATION 'GRAND PRIX DE DENAIN ORGANISATION', Ecole maternelle Charles Gide 4, rue des Coopérateurs 59220 Denain sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Elle se dispute le jeudi 19 mars 2026 sur une distance de 204,4 Kms dont 4 Kms neutralisés avec un départ lancé au km 0. Le parcours réel en course sera donc de 200,4 kms.

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories hommes élite. Elle est inscrite au calendrier UCI 'UCI PRO-SERIES'. L'épreuve est classée en classe 1. PROSERIES. Conformément au règlement UCI, elle attribue les points suivants :

Class.	Pts				
1er	200 pts	7ème	60 pts	13ème	20 pts
2ème	150 pts	8ème	50 pts	14ème	15 pts
3ème	125 pts	9ème	40 pts	15ème	10 pts
4ème	100 pts	10ème	35 pts	16 au 30ème	5 pts
5ème	85 pts	11ème	30 pts	31 au 40ème	3 pts
6ème	70 pts	12ème	25 pts		

pour le classement UCI

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : Equipes World Teams. (Maximum 70%), Equipes Pro Teams, Equipes continentales UCI du pays, Equipes continentales UCI étrangères, Equipe nationale du pays organisateur, les équipes professionnelles cyclo-cross UCI du pays.

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 4 et de maximum 7 coureurs pour 18 équipes minimum au départ.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient le mercredi 18 mars 2026 de 17 heures à 18h45 à Denain, au FORUM place de la mairie, pour la confirmation des partants ainsi que le retrait des dossards et des plaques de cadre par les responsables d'équipes. La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée mercredi 18 mars 2026 à 19 h heures dans cette même permanence.

Les forfaits éventuels qui pourraient suivre devront être signalés à la permanence course, le jour de l'épreuve 19 mars 2026, à partir de 9 heures et jusqu'à 10H15. (Cf. plan de configuration de la zone de départ).

La permanence d'arrivée sera installée le 19 mars 2026 à proximité immédiate de la ligne dans un local modulaire identifiable par une signalétique adaptée.

La réunion des pilotes de véhicules (autos et motos) est fixée à 9h le jeudi 19 mars 2026 au FORUM place de la mairie à 50m du site de départ.

ARTICLE 5. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.48.75

ARTICLE 6. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par ASSISTANCE SPORTS MEDIA - SHIMANO FRANCE ; le service est réalisé au moyen de 3 voitures et deux motos.

ARTICLE 7. DELAIS D'ARRIVÉE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur. (Article 2.3.039 du règlement UCI).

ARTICLE 8. PRIX SPECIAUX - CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis:

- Classement individuel au temps ;
- Classement 'FDJ UNITED SERIES' (cf. règlement 'FDJ UNITED SERIES') ;
- Classement du 'prix Crédit Mutuel' au km 136,6 : un prix de 300€ est attribué au coureur ayant remporté le 'prix Crédit Mutuel' et ayant accompli la totalité du parcours. (1)
- Prix attribué au coureur sortant premier du secteur pavé n° 9 ;
- Classement du 'prix C.G. du Nord 59' au km 153,5 : un prix de 300€ est attribué au coureur ayant remporté le 'Prix 59' et ayant accompli la totalité du parcours. (1)
- Prix attribué au coureur sortant premier du secteur pavé n° 7 ;
- Classement du meilleur jeune de l'épreuve : un prix de 300€ attribué au coureur né depuis le 1 janvier 2001 le mieux classé
- Classement du coureur le plus combatif : un prix de 300€ attribué au vainqueur désigné par un jury. (Direction de course-Président du jury ainsi que ses collaborateurs placés dans son véhicule) ;
- Classement de la meilleure équipe : un prix de 300€ attribué au classement des 3 meilleurs coureurs classés de la même équipe.

(1) Ces prix ne seront pas attribués s'ils ne sont pas disputés en cas de changement de parcours pour conditions climatiques

Les prix suivants sont attribués:

1er	8 402,27 €	8ème	419,32 €	15ème	212,46 €
2ème	4 204,43 €	9ème	419,32 €	16ème	212,46 €
3ème	2 096,62 €	10ème	212,46 €	17ème	212,46 €
4ème	1 045,52 €	11ème	212,46 €	18ème	212,46 €
5ème	833,06 €	12ème	212,46 €	19ème	212,46 €
6ème	631,78 €	13ème	212,46 €	20ème	212,46 €
7ème	631,78 €	14ème	212,46 €		

Le total général des prix distribués est de 21 022,16 Eu
*Calcul de la nouvelle grille basé sur l'augmentation de 11,82 % notifiée par l'UCI

ARTICLE 9. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de loi en vigueur.

Le contrôle antidopage a lieu à proximité immédiate de la ligne d'arrivée dans le véhicule prévu à cet effet. (cf. plan de configuration de la ligne d'arrivée du guide technique).



ARTICLE 10. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- Les 3 premiers de l'épreuve

Les vainqueurs des classements annexes suivants :

- FDJ UNITED SERIES (1)
- Prix Crédit Mutuel (1)
- Prix du - C.G. du Nord 59 - (1)
- Meilleur jeune de l'épreuve (1)
- Coureur le plus combatif (1)
- Meilleur équipe (2 coureurs minimum)

Ils se présenteront dans un délai de maximum de 10 minutes après leur arrivée.

ARTICLE 11. PENALITES

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

Toute correspondance est à adresser à
All mails to be sent to...

M. Thibaut HUVELLE
Ecole maternelle Charles Gide
4, rue des Coopérateurs
59220 Denain

Mobile: 06 79 56 14 22
et par Internet
Email: contact@gpdenain.fr

Toutes informations sur le site
www.gpdenain.com

L'enregistrement officiel des coureurs se fera le mercredi 18 mars 2026,
De 17 à 18H 45 à DENAIN, à la permanence située au FORUM place de la mairie
Réunion des directeurs sportifs à 19h

Please, note that the official team's registry will take place on Wednesday, MARS 18th
from 5 p.m. to 6:45 p.m. In the race permanency office, at the FORUM town hall square
Sports directors meeting at 7 p.m.



LE RÈGLEMENT



Le présent règlement complète les règlements de l'UCI et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Etant un règlement spécifique, il déroge, le cas échéant, aux dispositions contraires des autres règlements de l'UCI. Le label créé par la LNC est la propriété exclusive de la Ligue Nationale de Cyclisme.

Article 1

Le label créé par la LNC est un challenge organisé par la Ligue Nationale de Cyclisme. Il porte sur une sélection d'épreuves françaises inscrites au calendrier Europe Tour.

Article 2

Pour pouvoir intégrer le label créé par la LNC, toute nouvelle épreuve devra remplir les conditions suivantes :

- Avoir été organisée au niveau professionnel sous l'égide de la LNC (respect de l'accord ROCC-AC2000) les deux années précédant sa demande ;
- Accepter le cahier des charges du label créé par la LNC ;
- S'engager obligatoirement pour 2 ans à minima ; une caution de 2 000 € sera demandée à l'organisateur. Elle lui sera remboursée à la fin de la 2ème année.

Le fait de remplir ces critères n'attribue pas automatiquement le label créé par la LNC. Le conseil d'administration de la LNC est le seul compétent pour valider le Calendrier de son label.

Toute épreuve qui se retire du calendrier du label créé par la LNC et qui souhaiterait y revenir ultérieurement, devra remplir à nouveau les conditions du règlement général en cours et sera, à ce titre, considérée comme une nouvelle épreuve.

Article 3

Le label créé par la LNC comporte cinq classements :

- Challenge individuel : Il est ouvert à tous les coureurs participant aux épreuves inscrites à ce label.
- Challenge équipes : Il est ouvert à tous les groupes sportifs UCI participant aux épreuves inscrites à ce label.
- Challenge Jeunes U23 : Il est ouvert à tous les coureurs, participant aux épreuves inscrites à ce label, nés après le 31 décembre 2003.
- Challenge des Grimpeurs : Le label créé par la LNC est ouvert à tous les coureurs qui participent aux épreuves concernées par ce classement. La sélection des épreuves concernées par ce présent challenge sera établi chaque saison par la LNC selon des critères sportifs, techniques et d'opportunité qu'elle jugera les plus pertinents
- Challenge des Sprinteurs : Le label créé par la LNC est ouvert à tous les coureurs qui participent aux épreuves concernées par ce classement. La sélection des épreuves concernées par ce présent challenge sera établi chaque saison par la LNC selon des critères sportifs, techniques et d'opportunité qu'elle jugera les plus pertinents

Article 4

4.1 I Les épreuves qui souhaiteraient ne plus faire partie du label créé par la LNC devront adresser un courrier à la Ligue au plus tard le 31 octobre de l'année précédente pour signifier leur retrait.

4.2 I Sauf circonstance exceptionnelle, cas de force majeure ou pandémie une épreuve annulée perd le label. Seul le conseil d'administration de la LNC aura le pouvoir de décider si une annulation relevait de l'exceptionnel.

Article 5

Aucune concurrence entre épreuves appartenant au label créé par la LNC n'est admise.

Article 6

Les organisateurs invitent obligatoirement les équipes françaises de première, de seconde et de troisième division.

Pour 8 équipes françaises ayant le statut professionnel

Les organisateurs versent 371 € HT soit 445,20 € TTC par coureur partant pour les 8 équipes françaises ayant le statut professionnel.

Pour 9 ou 10 équipes françaises ayant le statut professionnel, Les organisateurs versent 330 € HT soit 396 € TTC par coureur partant Ces versements s'effectuent sur présentation d'une facture.

Pour les équipes étrangères de 1ère et de 2ème division les indemnités de déplacement sont conformes à la grille UCI. Pour les équipes de 3ème division étrangères ainsi que pour **toute** équipe française sans statut professionnel, les frais de déplacement se traitent de gré à gré.

Article 7

7.1 I Pour le challenge individuel, sont attribués :

70 – 55 – 45 – 35 – 30 – 25 – 20 – 15 – 10 - 5 points respectivement aux 10 premiers coureurs classés de chaque épreuve.

3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 11ème et la 20ème place incluse. Le classement général individuel s'établit par l'addition des points ainsi obtenus. En cas d'ex-æquo, les coureurs sont départagés par le plus grand nombre de premières places puis, le cas échéant, de 2ème, de 3ème places, de la meilleure place lors de la dernière manche. En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classement lors de la dernière manche couru qui les départage.

7.2 I Le classement par équipes est établi pour les seuls groupes français Le challenge équipe est établi pour tous les groupes sportifs de la manière suivante :

a) Les trois premiers coureurs de chaque équipe sont retenus. Le classement s'effectue par l'addition des places obtenues dans l'épreuve.

En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

b) L'équipe qui obtient le moins de points est classée première.

Les équipes ainsi classées reçoivent respectivement : 12 – 9 – 8 – 7 – 6 points et, s'il y a lieu, 5 – 4, etc...

En cas d'ex-æquo, les équipes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2ème, puis de 3ème places.

En cas de nouvelle égalité, c'est le dernier classement qui les départage.

7.3 I Pour challenge Jeunes U23, sont attribués :

70 – 55 – 45 – 35 – 30 – 25 – 20 – 15 – 10 - 5 points respectivement aux 10 premiers coureurs classés de chaque épreuve, à la place réelle. Le classement général individuel des jeunes s'établit en application des règles inscrite dans le deuxième paragraphe de l'article 7.1.

7.4 I Pour le challenge des grimpeurs :

70 – 55 – 45 – 35 – 30 – 25 – 20 – 15 – 10 - 5 points respectivement aux 10 premiers coureurs classés de chaque épreuve concernée par le Classement des Grimpeurs. Le classement des Sprinteurs s'établit en application des règles inscrite dans le deuxième paragraphe de l'article 7.1.

7.5 I Pour le challenge des Sprinteurs :

70 – 55 – 45 – 35 – 30 – 25 – 20 – 15 – 10 - 5 points respectivement aux 10 premiers coureurs classés de chaque épreuve concernée par le Classement des Sprinteurs. Le classement des Sprinteurs s'établit en application des règles inscrite dans le deuxième paragraphe de l'article 7.1

Article 8

L'organisateur veillera au respect du cahier des charges du label créé par la LNC édité par la Ligue.

Article 9

A l'issue de chaque épreuve, et à l'exception de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire :

- Le leader du label créé par la LNC à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, le

trophée sera remis au vainqueur de l'épreuve

La remise protocolaire se situera entre la remise des trophées aux 3 premiers et les prix spéciaux de l'épreuve.

A l'issue de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire qui sera organisé à l'issue de celui de l'épreuve :

- Le vainqueur de Le label créé par la LNC à l'issue de l'épreuve ou, en son

absence, son directeur sportif

- Le vainqueur du challenge jeunes U23 ou, en son absence, son directeur sportif

- Les coureurs et directeur sportif de l'équipe vainqueur du challenge équipe

La présence au protocole, dans les délais imposés par l'organisateur, des coureurs lauréats est obligatoire sous peine de sanction.

Si l'un des coureurs remportant un prix, ou à défaut son directeur sportif à condition que son équipe est présente sur l'épreuve, ne participe pas au protocole une retenue sur les prix sera appliquée. La pénalité sera calculée sur le montant total du prix remporté divisé par le nombre d'épreuves pour lesquelles le coureur, ou son directeur sportif, n'aura pas respecté ses obligations.

Article 10

10.1 I A l'issue de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au leader du label créé par la LNC ou en son absence le trophée sera remis au vainqueur de l'épreuve.

10.2 I En préambule de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au groupe sportif leader du challenge équipe du label créé par la LNC.

10.3 I En préambule de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au lauréat présent du challenge jeunes U23 du label créé par la LNC ou en son absence à son Directeur Sportif.

Article 11

Les cas non prévus par ce règlement spécifique seront soumis au Bureau Exécutif de la LNC.

Article 12

Les prix :

Au premier coureur :	7 700 €
Au deuxième coureur :	4 600 €
Au troisième coureur :	3 100 €
Au premier du challenge Jeunes U23 :	3 100 €
Au premier du challenge des grimpeurs :	3 100 €
Au premier du challenge des sprinteurs :	3 100 €
A la première équipe :	7 500 €

Article 13

La cérémonie officielle de remise des prix du label créé par la LNC se tiendra dans un lieu et à une date qui restent à définir.

Pour percevoir leur prix, les lauréats devront être présents lors de la cérémonie officielle de remise. En cas d'absence, les prix concernés ne seront pas attribués.

Tout coureur convaincu de l'usage de substances dopantes et méthodes de dopage pendant la saison, sera exclu du classement du label créé par la LNC.

Tout coureur faisant l'objet d'une procédure disciplinaire en matière de dopage sera provisoirement retiré du classement jusqu'à décision finale de la procédure disciplinaire. Le cas échéant, les prix attribués devront être restitués et seront transmis à l'ayant droit en cas de correction du classement.

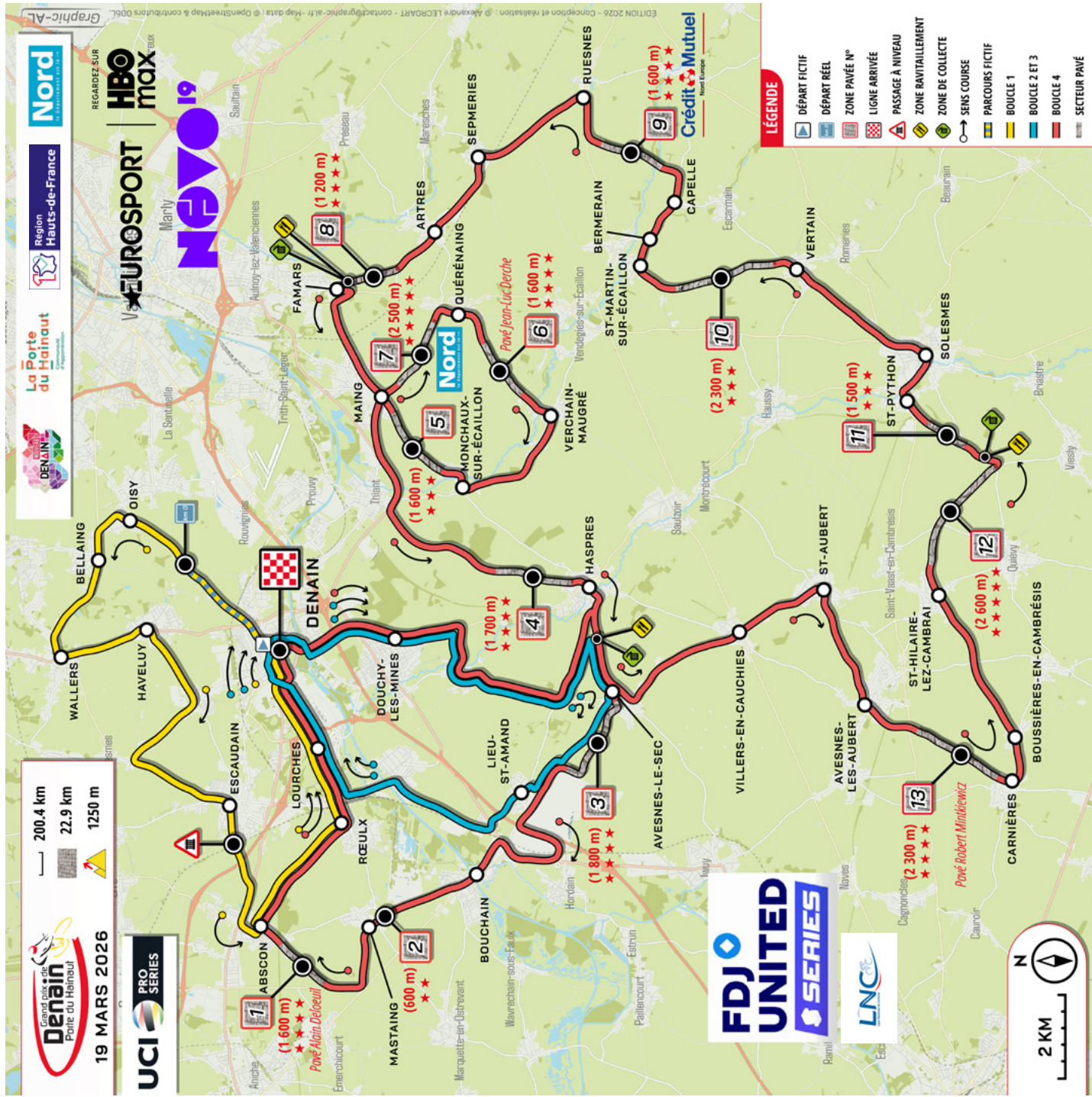
Article 14

Lors de la cérémonie officielle de remise des prix du label créé par la LNC, les équipes françaises et les comités d'organisation devront être présents. En cas d'absence, le conseil d'administration pourra prendre toute décision qu'il estimera cohérents à l'absence d'une équipe ou d'un comité d'organisation. Les sanctions pourront aller :

- Pour les équipes jusqu'au retrait de point pour la saison suivante

- Pour les comités d'organisation à l'exclusion du calendrier de la coupe de France.





LE PARCOURS





ITINÉRAIRE ET HORAIRES

JEUDI 19 MARS 2026

Heure de départ fictif : 11H15

ITINÉRAIRE TOTAL 204,4

ITINÉRAIRE REEL 200,4

KM	reste	Repères	Villes & Points de passage	44km/h	45km/h	46km/h
0 0	204 4		DENAIN Ligne de Départ et d'Arrivée	11:15	11:15	11:15
			Boulevard du 8 mai 1945			
			à gauche ancienne piscine			
			à gauche rue Marcel Fontaine			
			à gauche rue de villars (MAIRIE)			
			à droite rue Maréchal Leclerc			
			Feux tricolores tout droit D40/route d'Oisy			
			route de Oisy			
			sortie vers Oisy			
3 4	201 0		Rails Tram	11:19	11:19	11:19
0 0	200 4		Départ réel (à la hauteur des panneaux 70 km)	11:20	11:20	11:20
1 4	199 0		OISY	11:22	11:22	11:22
			rue de Denain D240			
			à gauche rue Martial Regniez D2132			
3 0	197 4		BELLAING	11:24	11:24	11:24
			rond point à gauche D13 direction Wallers			
			sortie vers Wallers			
5 6	194 8		WALLERS	11:28	11:27	11:27
			au rond point à gauche rue Henri Durre			
			feu tricolore à gauche rue Gustave Delory			
8 0	192 4		HAVELUY	11:31	11:31	11:30
			rue Jean Jaurès D955			
			à droite rue Victor Hugo			
			Chemin d'Escaudain			
			sortie vers Denain			
10 4	190 0		DENAIN D440	11:34	11:34	11:33
			rue Alexandre Baudin			
			feux tricolore à droite			
			rue Jean Baptiste Lebas			
12 6	187 8		HELLEMES	11:37	11:37	11:36
			rue Jean Baptiste Lebas			
			à gauche rue d'escaudain D440			
15 0	185 4		ESCAUDAIN	11:40	11:40	11:39
			rue Jeanne Bouchet			
			rue Ledru Rollin			
			à droite Danton			
16 9	183 5		PASSAGE A NIVEAU	11:43	11:42	11:42
			à droite vers Abscon			
18 6	181 8		ABSCON D645	11:45	11:45	11:44
			rue Jean Jaurès D645			
			Feux tricolores D645/D130 à gauche			
			rue Jules Guesde			
			à gauche route de Roeulx D330			



22 6	177 8	ROEULX	11:51	11:50	11:49
		rue de l'Egalité à gauche rue Jean Jaurès feux tricolores			
23 8	176 6	LOURCHES	11:52	11:52	11:51
		Feux tricolores carrefour la Chapelle rue de Bouchain D49			
25 6	174 8	DENAIN	11:55	11:54	11:53
		pont A21 rue Arthur Brunet à droite Boulevard Francois Mitterrand à gauche ROND POINT RD 955 Boulevard du 8 mai 1945			
27 8	172 6	1er passage sur la ligne	11:58	11:57	11:56
		ROND POINT, (Salle Villars) D955 PONT SUR L'ESCAUT D955 ROND POINT Delattre de Tass. sortie vers Haulchin			
29 4	171 0	HAULCHIN	12:00	11:59	11:58
		sortie vers Douchy les mines D955			
30 0	170 4	KILOMETRE 30	12:01	12:00	11:59
		pont sur A2			
31 0	169 4	DOUCHY LES MINES	12:02	12:01	12:00
		rond point D955/RD630 rue d'Haspres à droite maison rouge			
33 6	166 8	NOYELLE SUR SELLE	12:06	12:05	12:04
		rue de la raperie rue due pont à gauche grande rue D449 4 chemins à gauche D81/D449			
40 0	160 4	HASPRES	12:15	12:13	12:12
		Terre plein centrale à droite/D88 rue d'Avesnes le sec			
40 0	160 4	ZONE DE RAVITAILLEMENT	12:15	12:13	12:12
41 0	159 4	DEBUT ZONE DE COLLECTE	12:16	12:15	12:13
42 0	158 4	FIN ZONE DE COLLECTE	12:17	12:16	12:15
42 0	158 4	AVESNES LE SEC	12:17	12:16	12:15
		à droite rue jean moulin à droite rue de Bouchain D74 D74 direction Lieu saint Amand			
44 4	156 0	LIEU SAINT AMAND	12:21	12:19	12:18
		à droite rue Jean Jaurès à gauche rue Albert Calmette rue Louis Pasteur Pont A2 à gauche Avenue de Bouchain/D630 à droite rue de neuville			
48 0	152 4	NEUVILLE SUR ESCAUT	12:25	12:24	12:22
		rue Arthur Lamendin prolongée rue Arthur Lamendin à gauche rue Ghesquiére rue Socrate (pont Escaut)			



49	8	150	6	LOURCHES rue Arthur lamendin/D81	12:28	12:26	12:25
50	2	150	2	ROEULX Feux tricolores à droite Rue Jean Jaurés D49	12:28	12:27	12:25
51	8	148	6	LOURCHES rue Jean Jaurés Feux tricolores carrefour la Chapelle rue de Bouchain D49	12:31	12:29	12:27
52	7	147	7	DENAIN Pont A21 rue Arthur Brunet à droite Boulevard Francois Mitterrand  à gauche ROND POINT RD 955 Boulevard du 8 mai 1945	12:32	12:30	12:28
54	9	145	5	2^{ème} passage sur la ligne  ROND POINT, (Salle Villars) D955 PONT SUR L'ESCAUT D955  ROND POINT Delattre de Tass.	12:35	12:33	12:31
56	5	143	9	HAULCHIN D955 pont sur A2	12:37	12:35	12:33
58	1	142	3	DOUCHY LES MINES  rond point D955/RD630 rue d'Haspres à droite maison rouge	12:39	12:37	12:36
60	7	139	7	NOYELLE SUR SELLE rue de la raperie rue du pont à gauche grande rue D449 4 chemins à gauche D81/D449	12:43	12:41	12:39
67	1	133	3	HASPRES Terre plein centrale à droite/D88 rue d'Avesnes le sec	12:51	12:49	12:47
67	1	133	3	 ZONE DE RAVITAILLEMENT	12:51	12:49	12:47
68	1	132	3	 DEBUT ZONE DE COLLECTE	12:53	12:51	12:49
69	1	131	3	 FIN ZONE DE COLLECTE	12:54	12:52	12:50
69	1	131	3	AVESNES LE SEC à droite rue jean moulin à droite rue de Bouchain D74 D74 direction Lieu saint Amand	12:54	12:52	12:50
71	5	128	9	LIEU SAINT AMAND à droite rue Jean jaurés à gauche rue Albert Calmette rue Louis Pasteur Pont A2 à gauche Avenue de Bouchain/D630 à droite rue de neuville	12:57	12:55	12:53
75	1	125	3	NEUVILLE SUR ESCAUT rue Arthur Lamendin prolongée rue Arthur Lamendin à gauche rue Ghesquiére rue Socrate (pont Escaut)	13:02	13:00	12:58
76	9	123	5	LOURCHES rue Arthur lamendin/D81	13:05	13:02	13:00



77 3	123 1	ROEULX	13:05	13:03	13:01
		Feux tricolores à droite Rue Jean Jaurés D49			
78 9	121 5	LOURCHES	13:08	13:05	13:03
		rue Jean Jaurés			
		Feux tricolores carrefour la Chapelle			
		rue de Bouchain D49			
79 8	120 6	DENAIN	13:09	13:06	13:04
		Pont A21			
		rue Arthur Brunet			
		à droite Boulevard Francois Mitterrand			
		à gauche ROND POINT RD 955			
		Boulevard du 8 mai 1945			
82 0	118 4	3 eme passage sur la ligne	13:12	13:09	13:07
		ROND POINT, (Salle Villars) D955			
		PONT SUR L'ESCAUT D955			
		ROND POINT Delattre de Tass.			
84 6	115 8	HAULCHIN D955	13:15	13:13	13:10
		pont sur A2			
85 2	115 2	DOUCHY LES MINES	13:16	13:13	13:11
		rond point D955/RD630			
		rue d'Haspres			
		à droite maison rouge			
87 8	112 6	NOYELLE SUR SELLE	13:20	13:17	13:14
		rue de la raperie			
		rue due pont			
		à gauche grande rue			
		D449			
		4 chemins à gauche D81/D449			
94 2	106 2	HASPRES	13:28	13:25	13:23
		Terre plein centrale à droite/D88			
		rue d'Avesnes le sec			
94 2	106 2	ZONE DE RAVITAILLEMENT	13:28	13:25	13:23
95 2	105 2	DEBUT ZONE DE COLLECTE	13:30	13:27	13:24
96 2	104 2	FIN ZONE DE COLLECTE	13:31	13:28	13:25
92 2	108 2	AVESNES LE SEC	13:26	13:23	13:20
		rue Roger Salengro			
		à gauche rue Gabriel Peri D74			
98 8	101 6	VILLERS EN CAUCHIES	13:35	13:32	13:29
		rue d'Avesnes le sec			
		rue de le république			
		à gauche rue de Cambrai			
		à droite rue de Verdun			
101 5	98 9	SAINT AUBERT	13:38	13:35	13:32
		rue Francois Mitterrand			
		à droite rue Camille Desmoulins			
104 6	95 8	AVESNES LES AUBERT	13:43	13:39	13:36
		rue Rogers Salengro			
		à gauche rue du 8 mai 1945			
		tout droit direction Carnières			
107 8	92 6	Pavé Robert MINTKIEWICZ	13:47	13:44	13:40
107 8	92 6	ENTREE SECTEUR PAVE N°13 ****	13:47	13:44	13:40
110 1	90 3	SORTIE SECTEUR PAVE N°13****	13:50	13:47	13:43
110 1	90 3	CARNIERES	13:50	13:47	13:43
		rue du Général Leclerc			



			à gauche rue Jean Jaurés			
			à gauche rue de Boussières			
111 4	89 0		BOUSSIÈRES EN CAMBRESIS	13:52	13:48	13:45
			rue de Carnières			
			à droite rue de Carnières			
			à gauche rue de l'Eglise			
			rue de Saint Hilaire			
113	87 4		BEVILLERS	13:54	13:51	13:47
			D134			
114 8	85 6		SAINT HILAIRE LES CAMBRAI	13:57	13:53	13:49
			rue Henri Barbusse			
			Place Jean Jaurés			
			rue Paul Vaillant Couturier			
			à droite rue de la gare			
			D134			
117	83 4		ENTREE SECTEUR PAVE N°12*****	14:00	13:56	13:52
119 6	80 8		SORTIE SECTEUR PAVE N°12*****	14:03	13:59	13:56
119 6	80 8		VIESLY	14:03	13:59	13:56
			à gauche D113 direction Saint Python			
119 6	80 8		ZONE DE RAVITAILLEMENT	14:03	13:59	13:56
120	80 4		DEBUT ZONE DE COLLECTE	14:04	14:00	13:56
120 4	80 0		FIN ZONE DE COLLECTE	14:04	14:00	13:57
120 4	80 0		SAINT PYTHON	14:04	14:00	13:57
120 4	80 0		à gauche chemin Nungesser	14:04	14:00	13:57
120 4	80 0		ENTREE SECTEUR PAVE N°11***	14:04	14:00	13:57
121 9	78 5		SORTIE SECTEUR PAVE N°11***	14:06	14:02	13:59
			rue de Cambrai			
			à droite rue de Joffre			
			rue de la République			
123 0	77 4		SOLESME	14:08	14:04	14:00
			rue de la République			
			à gauche rue Edwige Carlier			
			à gauche rue du Général de Gaulle			
			à droite D942			
			à gauche direction Vertain D109			
127	73 4		VERTAIN	14:13	14:09	14:05
			rue de Philippe de Rubempré			
			à droite rue du Calvaire			
			à gauche branche d'enfer/chemin du cateau			
128 9	71 5		ENTREE SECTEUR PAVE N°10***	14:16	14:12	14:08
131 2	69 2		SORTIE SECTEUR PAVE N°10 ***	14:19	14:15	14:11
131 2	69 2		SAINT MARTIN SUR ECAILLON	14:19	14:15	14:11
			rue Villars			
			à droite rue Anatole France			
			à gauche rue Anatole France			
132	68 4		BERMERAIN	14:20	14:16	14:12
			rue du Mirior			
			à droite rue du Général Leclerc			
			à droite rue Tordoir			
			à gauche D85 direction Capelle			
134 8	65 6		CAPELLE	14:24	14:20	14:16
			rue d'en bas D85			
			à gauche rue d'en haut			
			à gauche chemin de Saint Druon			



135	65 4		ENTREE SECTEUR PAVE N°9 ****		14:24	14:20	14:16
135 8	64 6		lieu dit Canton du BUAT		14:25	14:21	14:17
136 6	63 8		SORTIE SECTEUR PAVE N°9 ****		14:26	14:22	14:18
138	62 4		RUESNES		14:28	14:24	14:20
			à droite rue de Bermerain D114				
			à gauche rue de Sepmeries				
141	59 4		SEPMERIES		14:32	14:28	14:24
			Grand rue				
			à gauche rue de Valenciennes				
144	56 4		ARTRES		14:36	14:32	14:28
			rue de la Gare				
			rue du Marronnier				
			rue de la Libération				
			à droite rue de Bermerain				
145 5	54 9		ENTREE SECTEUR PAVE N°8 ****		14:38	14:34	14:30
146 7	53 7		SORTIE SECTEUR PAVE N°8 ****		14:40	14:35	14:31
146 7	53 7		FAMARS		14:40	14:35	14:31
			rue de Bermerain				
146 7	53 7		ZONE DE RAVITAILLEMENT		14:40	14:35	14:31
147 2	53 2		DEBUT ZONE DE COLLECTE		14:41	14:36	14:32
147 7	52 7		FIN ZONE DE COLLECTE		14:41	14:37	14:32
			à droite rue Roger Salengro				
			à gauche rue de Maing				
			tout droit direction Maing				
149 2	51 2		MAING		14:43	14:39	14:34
			rue Pierre Vanderbecq				
150 4	50 0		ARRIVEE 50 Km		14:45	14:40	14:36
			à gauche direction Querenaing D59				
151 0	49 4		ENTREE SECTEUR PAVE N°7 *****		14:46	14:41	14:37
153 5	46 9		SORTIE SECTEUR PAVE N°7 *****		14:49	14:45	14:40
153 5	46 9		QUERENAING		14:49	14:45	14:40
			à droite rue des Aubepines				
154 5	45 9		à droite Pavé Jean Luc DERCHE		14:51	14:46	14:41
154 5	45 9		ENTREE SECTEUR PAVE N°6 ****		14:51	14:46	14:41
157 1	43 3		SORTIE SECTEUR PAVE N°6 ****		14:54	14:49	14:45
157 1	43 3		VERCHAIN MAUGRE		14:54	14:49	14:45
			rue à Cailloux				
			rue de l'Eglise				
			à droite rue de Monchaux D40A				
160 5	39 9		MONCHAUX SUR ECAILLON		14:59	14:54	14:49
			rue de Verchain				
			à droite rue du Pont				
			à gauche rue de Valenciennes				
162 0	38 4		ENTREE SECTEUR PAVE N°5 ***		15:01	14:56	14:51
163 6	36 8		SORTIE SECTEUR PAVE N°5 ***		15:03	14:58	14:53
163 6	36 8		MAING		15:03	14:58	14:53
			rue du 19 mars 1962				
			à gauche rue Emile Zola				
			à gauche rue Roger Salengro				
			à gauche direction Thiant D40				
			tout droit route de Valenciennes (Thiant) D40				
167 6	32 8		THIANT (rue Lucien Gustin)		15:09	15:03	14:58
			à gauche rue du 19 mars 1962				
170 5	29 9		ENTREE SECTEUR PAVE N°4 ****		15:12	15:07	15:02



172	2	28	2		SORTIE SECTEUR PAVE N°4 ****	15:15	15:09	15:04
172	2	28	2		HASPRES	15:15	15:09	15:04
					rue de Thiant			
					à droite rue de Valenciennes			
					roind point tout droit			
					rue Jean Jaures			
					rue Waldeck Rousseau			
#					Rond point à droite rue d'Avesnes le sec			
					Terre plein centrale à gauche/D88			
					rue d'Avesnes le sec			
173	6	26	8		ZONE DE RAVITAILLEMENT	15:17	15:11	15:06
174	6	25	8		DEBUT ZONE DE COLLECTE	15:18	15:13	15:07
175	6	24	8		FIN ZONE DE COLLECTE	15:19	15:14	15:09
175	6	24	8		AVESNES LE SEC	15:19	15:14	15:09
					à droite rue jean moulin			
					à gauche rue de Glatigny			
					à droite rue du Château			
					à droite rue Jean Bart			
176	7	23	7		ENTREE SECTEUR PAVE N°3 ****	15:21	15:15	15:10
178	5	21	9		SORTIE SECTEUR PAVE N°3 ****	15:23	15:18	15:13
178	5	21	9		HORDAIN	15:23	15:18	15:13
					à droite chemin agricole			
					à gauche route d'avesnes le sec			
179	6	20	8		LIEU SAINT AMAND	15:25	15:19	15:14
					route d'avesnes le sec			
180	4	20	0		ARRIVEE 20 Km	15:26	15:20	15:15
					Pont A2			
					à gauche Av. Marc Lefrancq			
					rue Alexandre Parodi			
					à droite Ambroise Croizat			
					à droite direction route nationale			
182	5	17	9		HORDAIN	15:29	15:23	15:18
					Route nationale			
					rond point tout droit			
183	5	16	9		BOUCHAIN	15:30	15:25	15:19
					Av. de Bouchain			
					à gauche rue de la gare			
					Bd Louis Havez			
					rue Cesar Crombe			
					rue Leon Pierard			
					feux tricolores à droite rue des frères Regnier			
					à gauche rue Emile Darthois			
187	2	13	2		MASTAING	15:35	15:29	15:24
187	2	13	2		ENTREE SECTEUR PAVE N°2 **	15:35	15:29	15:24
187	8	12	6		SORTIE SECTEUR PAVE N°2 **	15:36	15:30	15:25
					rue Condorcet			
					rue Hubert Dumont			
					à gauche chemin d'Emerchicourt			
					à droite D957			
					à droite route de Marquette			
190	4	10	0		ARRIVEE 10 Km	15:40	15:34	15:28
190	4	10	0		Pavé Alain DELOEUIL	15:40	15:34	15:28
190	4	10	0		ENTREE SECTEUR PAVE N°1 ****	15:40	15:34	15:28
192	0	8	4		SORTIE SECTEUR PAVE N°1 ****	15:42	15:36	15:30



192 0	8 4	ABSCON	15:42	15:36	15:30
		rue du 11 novembre			
		à gauche route de Roeulx D330			
195 4	5 0	ROEULX	15:46	15:40	15:35
195 4	5 0	ARRIVEE 5 Km	15:46	15:40	15:35
		rue de l'Egalité			
		à gauche rue Jean Jaurés			
		Feux tricolores tout droite Rue Jean Jaurés D49			
196 4	4 0	ARRIVEE 4 Km	15:48	15:42	15:36
196 7	3 7	LOURCHES	15:48	15:42	15:36
		rue Jean Jaurés			
197 4	3 0	ARRIVEE 3 Km	15:49	15:43	15:37
198 4	2 0	ARRIVEE 2 Km	15:51	15:44	15:39
		Feux tricolores carrefour la Chapelle			
		rue de Bouchain D49			
198 6	1 8	DENAIN	15:51	15:45	15:39
		Pont A21			
		rue Arthur Brunet			
199 4	1 0	 ARRIVEE 1 Km	15:52	15:46	15:40
		à droite Boulevard Francois Mitterrand			
		à gauche ROND POINT RD 955			
		Boulevard du 8 mai 1945			
200 4	0 0	 ARRIVEE	15:53	15:47	15:41



Les 13 secteurs pavés



13
Avesnes-les-Aubert à
Carnières
(2 300 m) *secteur*
Robert Mintkiewicz



12
Saint-Hilaire-lez-Cambrai à
Viesly
(2 600 m)



11
Saint-Python à
Saint-Python
(1 500 m)



10
Vertain à
St-Martin-sur-Ecaillon
(2 300 m)



9
Capelle à
Ruesnes
(1 600 m) *Crédit Mutuel*
Nord Europe



8
Artres à
Famars
(1 200 m)



7
Maing
à Quérénaing
(2 500 m) *Nord*
le Département est là



6
Quérénaing à
Verchain-Maugré
(1 600 m) *secteur*
Jean Luc Derche



5
Monchaux-sur-Ecaillon à
Maing
(1 600 m)



4
Thiant à
Haspres
(1 700 m)



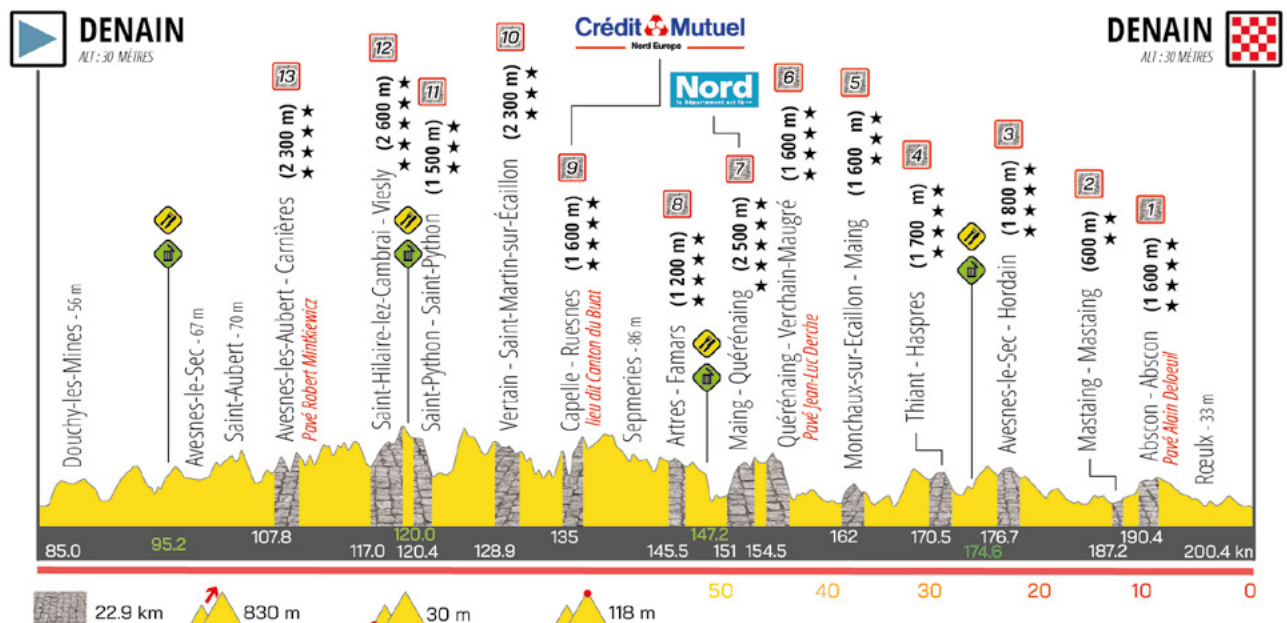
3
Avesnes-le-Sec à
Hordain
(1 800 m)



2
Mastaing à
Mastaing
(600 m)



1
Abscon à
Abscon
(1 600 m) *secteur*
Alain Deloeuil





ZONE DE DÉPART



ZONE DE DÉPART

La réunion des Directeurs sportifs se tiendra le **mecredi 18 mars à 19 heures à DENAIN**, au forum situé place de la mairie à DENAIN (cf. plan).

Les forfaits éventuels devront être signalés à la permanence course avant 10h10 par les responsables d'équipes.

7h00 : Mise en place des véhicules.

9h00 : Réunion des chauffeurs (Forum situé place de la mairie à DENAIN).

10h00 : Présentation des coureurs sur le car podium, par équipes complètes.

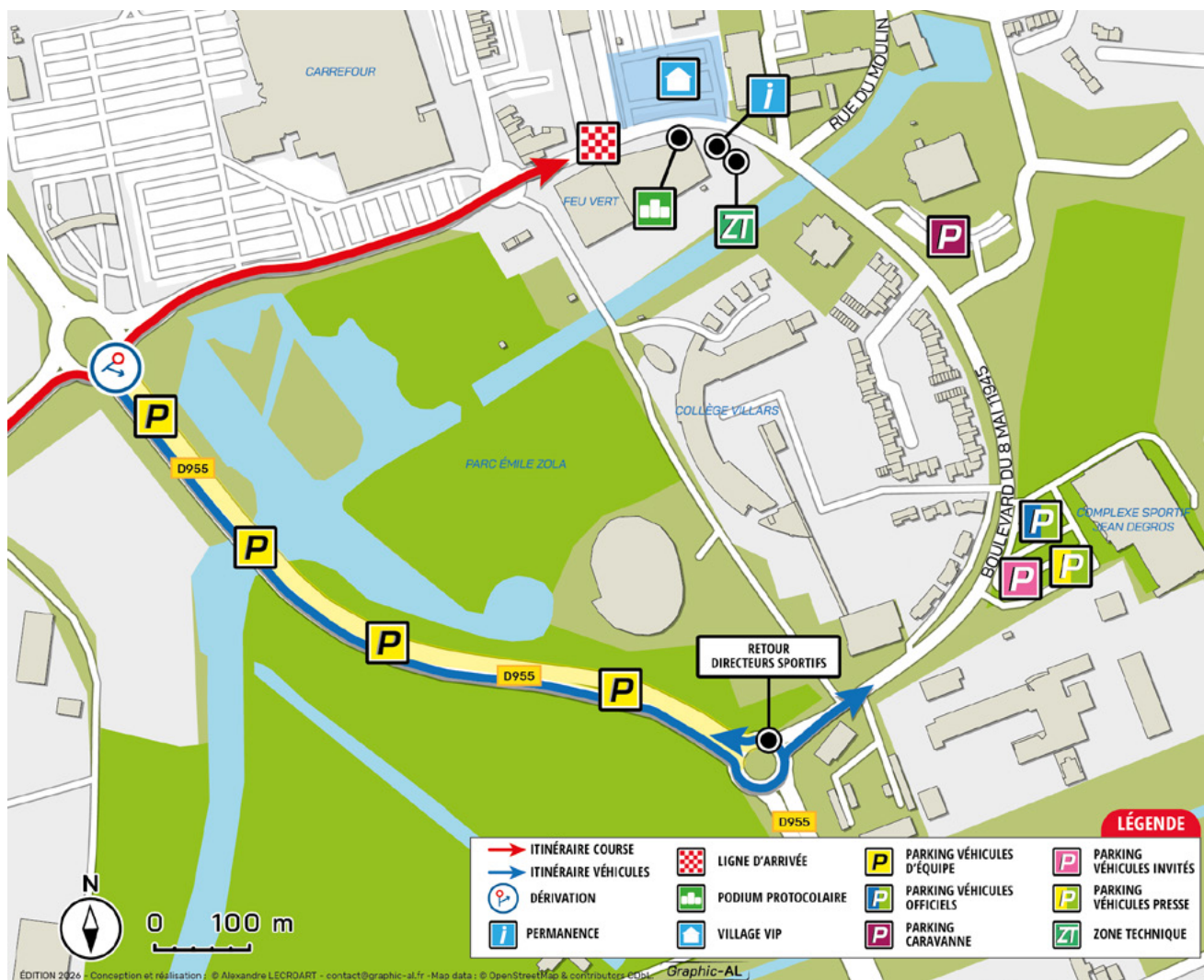
11h15 : Départ fictif pour 4 km de présentation du peloton.

11h20 : Départ lancé officiel donné au KM 0.

L'accès aux vestiaires des coureurs sera fléché à partir de la zone de stationnement des véhicules des équipes.

Approaches to the changing-room will be marked with arrows.

ZONE D'ARRIVÉE



L'arrivée sera jugée Boulevard du 8 mai 1945. Tous les véhicules seront déviés à droite vers la D955 (400m de l'arrivée).
A l'approche de l'arrivée, lors de l'avant dernier tour (fléchage), seuls les véhicules munis d'un bandeau rouge seront autorisés à poursuivre. Afin de garantir au maximum la sécurité des coureurs, il sera absolument interdit de stationner sur une distance de 100 m (en tous sens) de la ligne d'arrivée.

The finish will be on Boulevard du 8 mai 1945. All traffic will be diverted on the right into the D955 (400m to the finish line).
During the last lap, only vehicles marked with the red band will be authorized to go to the finish line (until the end of the race).
Moreover, parking will be forbidden 100 meters distant around the finish line to guarantee the racing cyclists security.

Se présenteront pour le protocole d'arrivée :

- Les 3 premiers de l'épreuve
- Les vainqueurs des classements annexes suivants :
 - FDJ UNITED SERIES (1)
 - Prix Crédit Mutuel (1)
 - Prix du - C.G. du Nord 59 - (1)
 - Meilleur jeune de l'épreuve (1)
 - Coureur le plus combatif (1)
 - Meilleur équipe (2 coureurs minimum)

Grille des Points UCI / Points amount					
1 ^{er}	200 pts	7 ^{ème}	60 pts	13 ^{ème}	20 pts
2 ^{ème}	150 pts	8 ^{ème}	50 pts	14 ^{ème}	15 pts
3 ^{ème}	125 pts	9 ^{ème}	40 pts	15 ^{ème}	10 pts
4 ^{ème}	100 pts	10 ^{ème}	35 pts	16 au 30 ^{ème}	5 pts
5 ^{ème}	85 pts	11 ^{ème}	30 pts	31 au 40 ^{ème}	3 pts
6 ^{ème}	70 pts	12 ^{ème}	25 pts		

Ils se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée.

Les coureurs concernés pourront être accompagnés d'un soigneur jusqu'au podium. Les coureurs retenus pour le contrôle médical se présenteront au local prévu à cet effet sur le dispositif d'arrivée (cf.plan)

DISPOSITIF DE SECURITÉ



Tout véhicule dépourvu de badge officiel sera mis hors course.
Only vehicles with the official badge will be authorized.



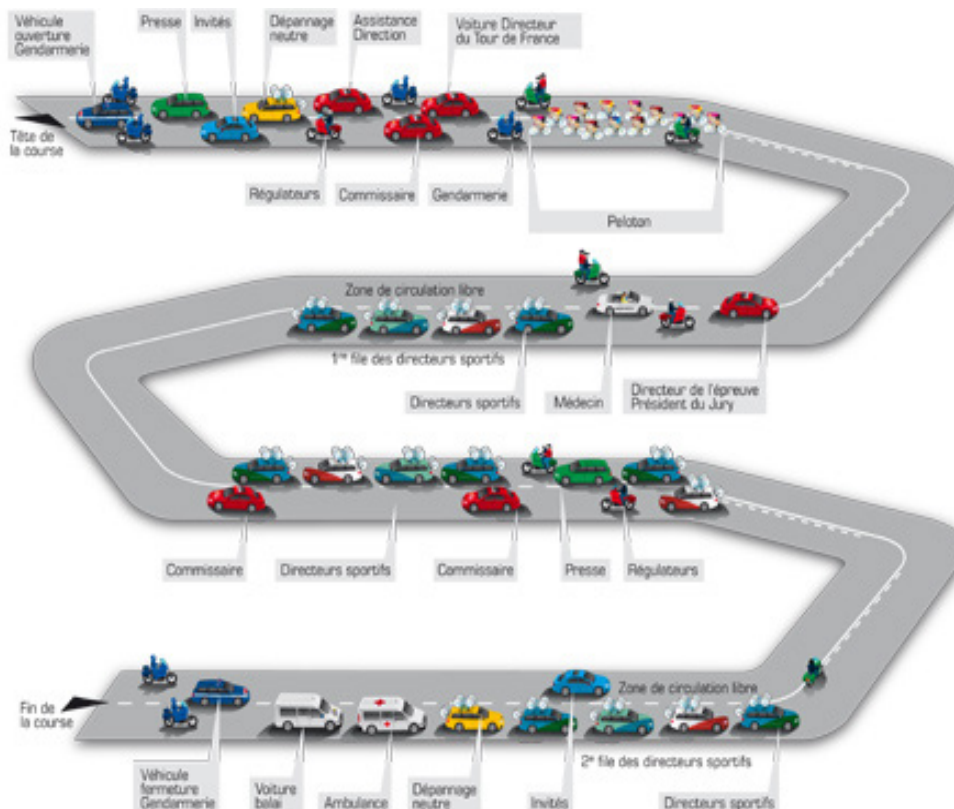
FREQUENCE RADIO TOUR
157.48.75

Pour le bon déroulement de l'épreuve, nous vous recommandons de respecter le schéma ci-dessous :

- Les motos PRESSE, RADIO, TÉLÉVISION, PHOTOS ne peuvent en aucun cas stationner immédiatement devant ou derrière le peloton.
- Il est rappelé également qu'aucun véhicule ne peut doubler si le drapeau rouge est hissé par le Directeur de la Course ou l'un des Commissaires.
- Les opérations de ravitaillement s'effectueront sur la partie droite de la chaussée.

In the course of the event, we recommend all the car's drivers to keep the previous map :

- Press bikes and cars are not allowed to be in the front of or right at the back of the pack.
- We remind you that no vehicles are allowed to overtake if the red flag is hung up by the race manager or by one of the judges.
- Note that supplies operations must take place from the right side of the road.



NUMÉROS D'URGENCE EMERGENCIES - PHONE NUMBER

S.A.M.U. : 15

■ Centre hospitalier VALENCIENNES

☎ : +33 (0)3 27 14 33 33

Gps: 50°21'37.21N - 3°29'52.69E

■ Centre hospitalier DENAIN

☎ : +33 (0)3 27 24 30 00

Gps: 50°19'41.12N - 3°23'39.66E

■ Centre hospitalier du CATEAU CAMBRESIS

☎ : +33 (0)3 27 84 66 66

Gps: 50°10'51.64N - 3°53'36.87E

■ Hôpital de CAMBRAI (urgences)

☎ : +33 (0)3 27 73 73 04

Gps: 50°6'15.91N - 3°23'43.41E

■ Organisation de la course

☎ : +33 (0)6 73 87 79 45

DISPOSITION POUR LES VEHICULES CARS ORDER

1- SERVICE DE COURSE

RACE SERVICE

2- DIRECTEURS SPORTIFS

TEAM MANAGERS

3- PRESSE, RADIOS, TÉLÉVISION

PRESE

DIRECTEURS SPORTIFS :

sur le côté droit de la route, dans l'ordre résultant du tirage au sort.

VEHICULES DE PRESSE :

à l'avant de la course.

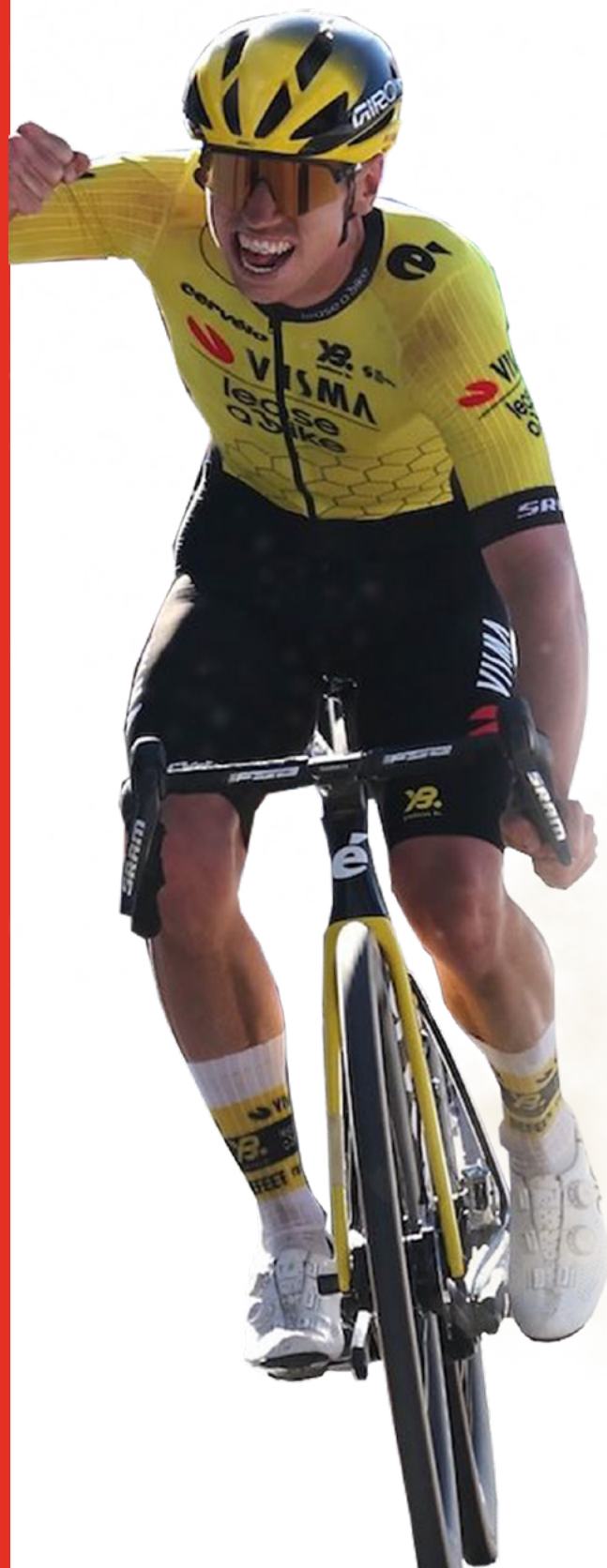
MOTOS DE PRESSE :

Il est demandé à Messieurs les chauffeurs et suiveurs officiels de bien vouloir faire preuve de courtoisie entre eux durant la course, de se plier aux instructions du Directeur de la course et des motocyclistes de la Police et Gendarmerie Nationales. Les nécessités qui les amèneraient, à certains moments, à approcher le peloton des coureurs devront s'accorder aux règles de sécurité et de comportement coopératif élémentaire...



2025

BRENNAN Matthew



 2024 STEIMLE Jérémy	 2023 MOLANO Juan Sebastian	 2022 WALSCHIED Max	 2021 PHILIPSEN Jasper	 2019 VAN DER POEL Mathieu	 2018 DEHAES Kenny
 2017 DEMARE Arnaud	 2016 MCCLAY Daniel	 2015 BOUHANNI Nacer	 2014 BOUHANNI Nacer	 2013 DEMARE Arnaud	 2012 HAEDO Juan José
 2011 CASPER Jimmy	 2010 FLAHAUT Denis	 2009 CASPER Jimmy	 2008 BOASSON HAGEN Edvald	 2007 CHAVANEL Sébastien	 2006 CASPER Jimmy
 2005 CASPER Jimmy	 2004 HUSHOVD Thor	 2003 ROESEMS Bert	 2002 VINALE Umberto	 2001 KIRSIPUU Jan	 2000 LEONI Endrio
 1999 BLIJLEVEN Jeroen	 1998 KIRSIPUU Jan	 1997 DIERICKXSENS Ludo	 1996 SVORADA Jan	 1995 PLANCKAERT Jo	 1994 KOERTS Jans
 1993 WÜST Marcel	 1992 VAN HOODYDONCK Edwig	 1991 MONCASSIN Frédéric	 1990 MONCASSIN Frédéric	 1989 VAN HOODYDONCK Edwig	 1988 POISSON Pascal
 1987 WOJTINEK Bruno	 1986 WOJTINEK Bruno	 1985 VERSLUYS Patrick	 1984 GODIMUS Yves	 1983 SHERWEN Paul	 1982 VANHAERENS Eddy
 1981 VAN DEN HAUTE Ferdi	 1980 VAN THIELEN Leo	 1979 PIPART Jean Philippe	 1978 HOSTE Frank	 1977 MINTKIEWICZ Robert	 1976 PLANCKAERT Walter
 1975 LOYSCH Roger	 1974 TEIRLINCK Willy	 1973 DEMEYER Marc	 1972 VAN ROOSBROECK Gustaaf	 1971 DIERICKX André	 1970 CALLENS Christian
 1969 MATHY Joseph	 1968 STABINSKI Jean	 1967 SAMYN José	 1966 VRANCKEN Herman	 1965 JANSSENS Ludo	 1964 WRIGHT Michael
 1963 DESMET Gustaaf	 1962 SCHEPENS Julien	 1961 DE CABOOTER Arthur	 1960 BORRA Gabriel	 1959 ELLIOTT Seamus	



@GrandPrixdeDenain



<https://gpdenain.fr>



@Gp_denain



GP DENAIN PORTE DU HAINAUT



@GPDenainPDH



Grand prix de Denain

#CAVASECOUER

